



# CONTRAT de location

Cocher les cases :


<input type="checkbox"/>	<b>FOURGON MASTER RENAULT 2 chevaux</b>
<input type="checkbox"/>	<b>VAN ILFORD WILLIAMS 2 chevaux</b>



**Je soussigné(e), le locataire :**

NOM Prénom	
SOCIETE	
ADRESSE	
TEL	
EMAIL	

<b>DEPART</b>	LUCKY HORSE, LE PLAN, Chemin d'Aubignan, 84380 MAZAN
DATE	
HEURE	
ETAT DU PLEIN	
NBR KM	
<b>RETOUR</b>	LUCKY HORSE, LE PLAN, Chemin d'Aubignan, 84380 MAZAN
DATE	
HEURE	
ETAT DU PLEIN	
NBR KM	

PRIX 200km inclus Au-delà +0,40cts/km	FOURGON MASTER 	VAN ILFORD WILLIAMS 
2h	40€	25€
½ journée (5h)	70€	40€
Journée (24h)	120€	70€
CAUTION	Dépôt de Chèque de caution de 3000€	
PLEIN	Si le plein n'est pas refait à 100%, il sera compté 30€ par ¼ de plein manquant	
MENAGE	Si le véhicule est rendu sale, un forfait ménage de 40€ sera facturé	

DUREE DE LOCATION	
PRIX DE LOCATION*	*Payé comptant

**Accepte les conditions ci-annexées et contresignées**

Fait en double exemplaire à MAZAN

(lu et approuvé nom + signature)

SCEA LUCKY HORSE, Centre d'Elevage et d'Equiologie,  
Le Plan, Chemin d'Aubignan, 84380 Mazan

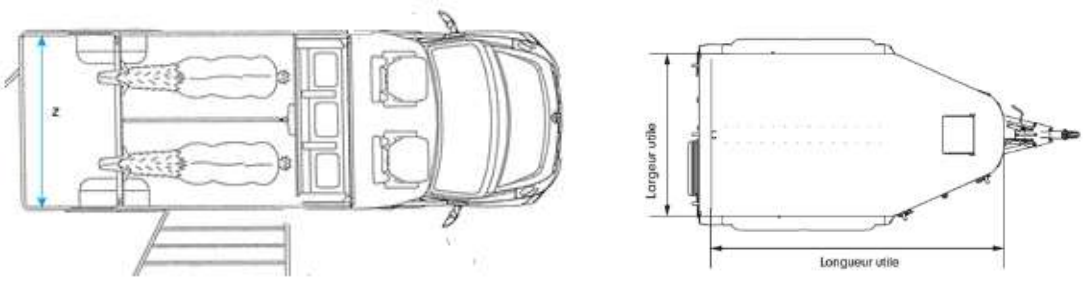
06 89 09 70 55 - [welcome@luckyhorse.fr](mailto:welcome@luckyhorse.fr) - [www.luckyhorse.fr](http://www.luckyhorse.fr) - SIRET 49365532800018



## CONDITIONS GENERALES de location

En signant le contrat de location avec le LUCKY HORSE, **le preneur ou locataire reconnaît :**

AGE REQUIS	Minimum 21 ans + Permis B
PERMIS	Permis de conduire réglementaire, en cours de validité. <b>La copie du permis de conduire du conducteur sera demandée, ainsi qu'une autre pièce d'identité ou un justificatif de domicile.</b>
EXPERIENCE	Etre titulaire du CAPTAV ou 5 ans d'expérience dans la manipulation des chevaux
CONDUCTEUR	« le locataire qui prend la location » seul est autorisé à conduire le véhicule A défaut, le conducteur sera déchu de toutes les garanties vols et dommages, et sera tenu pour responsable sur l'intégralité de la valeur du véhicule soit 42 000 TTC
RETOUR	Le retour du véhicule se fait : LUCKY HORSE, chemin d'Aubignan, 84380 Mazan
FRANCHISE	<b>Toute franchise retenue par l'assurance à la suite d'un éventuel dégât au véhicule sera facturée au client.</b>
PERIODE LOCATION	Toute extension de période de location au-delà des termes prévus initialement dans le contrat, doit faire l'objet d'une demande écrite et devra obtenir un accord écrit.
ETAT DU CAMION	Le Loueur s'engage à fournir au Locataire le Véhicule en bon état de fonctionnement avec le niveau de carburant Maximum. Le Loueur déclare que le Véhicule est conforme à l'usage prévu et qu'il est sans dommages apparents, sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du Véhicule loué, complété ci-dessous. Il appartient au Locataire d'y faire constater, avant son départ du LUCKY HORSE, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le Véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent, sauf preuve contraire. Le véhicule doit revenir propre, comme au départ, si ceci ne l'est pas, <b>une participation de 40€ sera demandée pour le nettoyage.</b>
REGLES D'USAGE	Le Locataire s'engage à régler le prix de la location comptant selon les conditions convenues et à indemniser le Loueur de toutes les amendes et frais légalement à sa charge, résultants d'infractions au Code de Route, que ce dernier a supporté. Le Locataire s'engage à user du véhicule conformément au Code de la Route et toutes les autres réglementations applicables dans les territoires autorisés, ainsi qu'à ne pas en faire un usage anormal ou contraire à sa destination. Le Locataire s'engage à fermer à clef le véhicule en dehors des périodes de conduite. Le Locataire est tenu de vérifier le niveau d'huile tous les 1 000 km. Il s'engage à signaler sans délai au Loueur toute anomalie, dysfonctionnements et pannes occasionnés au véhicule en cours de location.
GARDE JURIDIQUE	<b>Le Locataire a la garde juridique du véhicule à compter de la livraison : il en est dès lors responsable.</b> Le Locataire s'engage à ne jamais laisser les clefs, les papiers et le Contrat de Location dans ledit Véhicule, en dehors des périodes de conduite et à s'assurer que les portes sont bien verrouillées en quittant le Véhicule. En cas de perte des clefs et sauf cas de force majeure, celles-ci seront facturées au Locataire ainsi que, le cas échéant, les frais de rapatriement du Véhicule. Toute réclamation concernant des dégâts apparents qui n'auront pas été signalés au moment du départ, ne pourra être acceptée. Le Locataire doit rendre le Véhicule dans l'état dans lequel il l'a reçu et, à défaut, sera responsable des dégâts non constatés sur l'état départ du véhicule dans les conditions de l'article 1er des présentes conditions de location.
ACCIDENT ou PANNE	<b>En cas d'accident ou de panne</b> , le Locataire s'engage à prévenir immédiatement les autorités de police ou de gendarmerie, s'il y a des blessés. Tout accident et/ou dommage affectant le Véhicule loué doit être déclaré au Loueur dans les 4H. Un constat amiable, précis et lisible dûment rempli doit être remis au Loueur dans les plus brefs délais. Le Locataire répond des dommages du Véhicule ou de l'un des éléments du Véhicule, quelle que soit leur cause, sauf si la cause est imputable au Loueur. Dès la fin de la location, tous frais de remise en état ainsi que le coût d'immobilisation, seront à la charge du Locataire. Toute réparation pour crevaison ou éclatement de pneu sera au frais du locataire. Le rapatriement du cheval reste à l'entière responsabilité du locataire du camion vl ou du van.

VOL EFFRACTION INFRACTION	<p><b>En cas de vol ou d'effraction du véhicule :</b> A compter de la découverte du sinistre, le Locataire informera immédiatement le Loueur du sinistre et portera plainte auprès des autorités compétentes ; il remettra sous 48H au Loueur le dépôt de plainte et, en cas de vol les clefs et les papiers du Véhicule, sauf cas de force majeure.</p> <p><b>En cas de vol</b>, le coût de la franchise, sera immédiatement à la charge du Locataire, et viendra s'ajouter au coût de la location.</p> <p><b>En cas d'effraction</b>, dès la fin de la location, tout frais de remise en état ainsi que le coût de l'immobilisation, seront à la charge du Locataire dans la limite de la Franchise étendue.</p> <p><b>En cas d'infractions</b>, conformément au principe de personnalité des peines, le Locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. Les coordonnées du Locataire seront communiquées aux autorités compétentes sur leur demande.</p> <p><b>Tout sinistre (vol, effraction, dommage, accident) et infraction donneront lieu à une facturation de frais de dossier à hauteur du montant forfaitaire de 50€.</b></p>
LIMITATION TERRITORIALE	Le véhicule peut circuler librement sur le territoire France uniquement.
LITIGE	En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement du propriétaire du camion seront éligibles.
ETAT DU VEHICULE <b>avant location</b>	<p>INTERIEUR :</p> <p>EXTERIEUR :</p> 

**Le locataire accepte les conditions ci-dessus**

« lu et approuvé », nom + signature